

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, la présente déclaration est établie sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du Président, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat"*.

Le Président reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Fait à CLAYE-SOUILLY (77410), le 30 juin 2023

Monsieur Idris Nebi GOK

Signé électroniquement le 09/11/2023 par
Idris Nebi GOK

Signed with
universign



3G CONSTRUCTION

*Société par actions simplifiée
au capital de 50.000,00 euros*

*Siège social : 44 Avenue Aristide Briand,
77410 CLAYE-SOUILLY*

908 307 085 RCS MEAUX

-----oOo-----

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- BILAN

- COMPTE DE RESULTATS

- ANNEXES

----- oOo -----

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, le présent exercice clos est établi sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du Président, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment*

identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".*

Le Président reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du Président au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé :

Certifié conforme

La Société 3G GROUPE

Représentée par Monsieur Idris Nebi
GOK

Signé électroniquement le 09/11/2023 par
Idris Nebi GOK



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Idris Nebi GOK'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 13			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 251	1 295	13 956		13 956	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	1 260		1 260		1 260	
	Total II	16 511	1 295	15 216		15 216	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	659 720		659 720		659 720	
	Autres créances	1 013 644		1 013 644		1 013 644	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	171 017		171 017		171 017	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 844 381		1 844 381		1 844 381	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 860 892	1 295	1 859 597		1 859 597	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 1 260
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 13	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000		50 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	75 729		75 729	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	125 729		125 729	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 484 043 249 825		1 484 043 249 825	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 733 868		1 733 868	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 859 597		1 859 597	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 733 868

3G CONSTRUCTION

*Société par actions simplifiée
au capital de 50.000,00 euros*

*Siège social : 44 Avenue Aristide Briand,
77410 CLAYE-SOUILLY*

908 307 085 RCS MEAUX

----o0o----

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE **DU 30 JUIN 2023**

(Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **75.728,69 euros** de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	75.728,69 euros
--------------------------------------	------------------------

<i>A la réserve légale</i>	5.000,00 euros
-----------------------------------	-----------------------

<i>Le solde, Au compte « report à nouveau »</i>	70.728,69 euros
--	------------------------

L'associée unique constate que s'agissant du premier exercice social de la société, il n'y a pas eu lieu à distribution antérieure de dividendes.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, la présente proposition de résolution est établie sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du Président, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".*

Le Président reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du Président au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé :

Certifié conforme

La Société 3G GROUPE

Représentée par Monsieur Idris Nebi
GOK

Signé électroniquement le 09/11/2023 par
Idris Nebi GOK

